

Au sujet de Canadair, le Canada possède dans le Challenger son petit Concorde. Et au sujet de de Havilland, je me demande bien pourquoi nous nous disposons à dépenser de l'argent pour construire un avion, l'airbus A-320, alors que la demande mondiale d'appareils commerciaux a brutalement chuté.

Je voudrais revenir brièvement sur une chose dont nous avons déjà parlé, soit la nécessité de mettre un frein à la propagande du gouvernement. Les fonds publics ne devraient jamais servir à faire de la propagande pour les décisions politiques d'un parti simplement parce qu'il est au pouvoir.

● (2130)

Nous devons examiner de très près le Programme énergétique national. Le Canada possède probablement plus de ressources pétrolières que tout autre pays du monde. Il en possède plus que l'ensemble des pays du Moyen-Orient, si l'on compte les gisements de pétrole lourd, les gisements ordinaires, les sables bitumineux et les autres réserves de l'ouest du Canada. Nous possédons aussi des gisements dont on ne connaît peut-être pas encore suffisamment la valeur dans la mer de Beaufort et sur la côte est. De fait, nous devrions exporter du pétrole. Si nous voulons atteindre l'autarcie en matière de pétrole, nous devons encourager l'industrie en lui permettant d'exporter sa production excédentaire.

Si la prospection est au point mort à l'heure actuelle, c'est, entre autres choses, qu'un grand nombre de puits de gaz sont bloqués et que 100,000 barils de pétrole ne sont pas mis sur le marché parce qu'on n'arrive pas à écouler les réserves actuelles. Cette façon d'envisager l'autarcie énergétique est mal avisée. Nous n'atteindrons pas l'autarcie en gardant nos réserves enfouies dans le sol et en empêchant l'industrie de prospecter et d'exploiter de nouvelles réserves. Le Programme énergétique national doit être modifié du tout au tout. Le fait d'employer des bureaucrates pour administrer les subventions du Programme d'encouragements pétroliers, de payer plus d'argent à une société pétrolière qu'à une autre parce qu'elle appartient en plus grande partie à des Canadiens, ou encore de se préoccuper de savoir si une société appartient à 50 p. 100 ou à 80 p. 100 à des Canadiens ou à des étrangers n'a pas grand-chose à voir avec la découverte de pétrole, la création d'emplois et l'avenir du Canada. Nous voulons parvenir à l'autarcie énergétique. Nous voulons créer des emplois. Nous pourrions probablement dire à certains pays, au Japon par exemple, que nous pouvons lui garantir des approvisionnements de pétrole. Nous pourrions dire aux Japonais que s'ils veulent investir dans une usine de traitement des sables bitumineux, nous leur garantirons un certain nombre de barils de pétrole par année tant qu'ils continueront à fournir les fonds. Si nous entamions de telles négociations, j'ai l'impression que nous pourrions obtenir l'argent nécessaire et donner du travail aux Canadiens.

Je suppose par ailleurs que nous créerions peut-être de 150,000 à 250,000 emplois dans le secteur énergétique en nous écartant du Programme énergétique national, en le changeant complètement, et tout de suite. Les ressources énergétiques enfouies dans le sol n'ont de valeur pour personne. Cela me rappelle ce qui s'est passé à un endroit appelé Belle Isle, à Terre-Neuve. On a découvert des gisements de minerai de fer dans cette région, dans les années 1880. Dans les années 1890, on y a aménagé des mines qui ont été exploitées jusqu'en 1966.

### *Pouvoir d'emprunt supplémentaire*

Si l'on découvrait du minerai de fer à Belle Isle aujourd'hui ou même si on en avait découvert il y a dix ans, il n'aurait pas été extrait, parce que les méthodes d'extraction minière, la productivité et les procédés ont évolué. Ce minerai serait resté enfoui à tout jamais. A cause des efforts que nous déployons pour atteindre l'autonomie pétrolière, nous pourrions très bien finir par laisser les sables asphaltiques et l'huile lourde enfouis pour toujours. Il est temps de s'occuper de nos ressources et d'en profiter. Dieu nous les a données. Efforçons-nous de donner du travail aux Canadiens.

J'ai fait des compliments au ministre pour certains efforts qu'il a mentionnés dans la déclaration qu'il a faite hier, mais il n'a pas abordé la question des déductions pour amortissement, des coûts annexes, des dispositions de réserve, des assurances-vie ni des rentes. Les changements apportés au régime fiscal le 12 novembre 1981 défavorisaient l'esprit d'entreprise, la croissance et l'embauche. Il faut revenir en arrière. Il faut rétablir le régime fiscal qui existait avant le 12 novembre 1981.

Le gouvernement a déjà apporté environ 45 modifications à ce budget. Il ne reste pratiquement plus rien du budget du 12 novembre. Personne ne sait où il va. J'exhorte le ministre et le gouvernement à retomber les deux pieds sur terre, et tout de suite. Supprimons le budget du 12 novembre, car c'est du mauvais travail. Il est temps d'être réaliste et de se débarrasser complètement de ce budget.

Il faut par ailleurs simplifier le régime fiscal. L'été dernier, les comptables agréés, les avocats et les experts en matière d'impôt sur le revenu ont bien fait comprendre au comité des finances qu'ils n'arrivaient absolument pas à remplir leur propre déclaration d'impôt. Le chef de la délégation de Coopers et Lybrand nous a dit: «Dans ce domaine, je ne suis vraiment pas sûr de moi; je vais devoir demander à mon collègue de se pencher sur le problème». Autrement dit, la loi de l'impôt sur le revenu est devenue tellement compliquée que même les meilleurs comptables agréés ne savent pas exactement quelles sont les conséquences fiscales d'une transaction. Ils vont même jusqu'à dire que la fiscalité est beaucoup plus compliquée pour les petites entreprises que pour les grandes. Les gens ne sont pas capables de calculer leurs impôts et de planifier leurs affaires. Le problème, quand les gens sont traités de cette manière, c'est qu'ils finissent par éviter de payer les impôts, par faire de l'évasion fiscale ou du marché noir. Cela crée de nouveaux problèmes pour le pays. Par conséquent, la première chose que nous devons faire immédiatement, c'est de confier à un autre comité de la Chambre le soin de trouver des solutions pour simplifier la loi de l'impôt sur le revenu.

Je constate que le ministre est arrivé. Il a presque reconnu qu'il devra présenter un budget en janvier ou en février. Il devrait aussi nous présenter un livre blanc, une proposition bien pensée permettant de simplifier la loi de l'impôt sur le revenu. A mon avis, un des problèmes que pose la question de l'impôt de 12.5 p. 100 sur les dividendes, c'est que certaines personnes, en créant une petite entreprise, pourront obtenir des avantages auxquels d'autres personnes n'auront pas droit. Je suis persuadé que le ministre peut facilement corriger ce problème. Il lui suffit pour cela de revenir à la façon dont les petites entreprises étaient imposées avant 1971. Il pourrait y avoir un faible taux d'imposition pour toutes les sociétés jusqu'à \$125,000, et un taux supérieur pour tous ce qui